

FILTISAC

Société Anonyme avec Conseil d'Administration, PCA et DG
Au capital de 8 814 837 500 FCFA
Siège social : Km 8, route d'Abobo Gare
01 BP 3962 Abidjan 01
RCCM Abidjan n° CI-ABJ-1965-B-4412

1ère CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société FILTISAC sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le :

JEUDI 26 JUIN 2025
A 10H30
DEBUT DES INSCRIPTIONS : 08H30
A l'Immeuble C.R.R.A.E – U.M.O.A
ABIDJAN – Plateau (RCI)

A l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- 1) Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- 2) Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2024.
- 3) Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels établis selon le SYSCOHADA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- 4) Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés et individuels IFRS au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- 5) Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.
- 6) Approbation de ces rapports ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- 7) Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- 8) Distribution partielle de la prime de fusion.
- 9) Mise en paiement des dividendes et de la prime de fusion.
- 10) Renouvellement du mandat des administrateurs et nomination d'un nouvel administrateur.
- 11) Quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes.
- 12) Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire ou représentant légal d'actionnaire sera admis à l'Assemblée et pourra s'y faire représenter par un mandataire, actionnaire ou non actionnaire.

La liste des actionnaires, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports des Commissaires aux Comptes, le rapport spécial du Président du Conseil d'Administration et le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant les quinze jours précédent l'Assemblée.

Les propriétaires d'actions seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité. Les pouvoirs des mandataires devront être déposés à l'Assemblée, en entrant en séance.

Nous vous prions de croire, cher actionnaire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Conseil d'Administration
M. Mahmoud RAJAN
Président du Conseil d'Administration

**PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Première résolution : Approbation des Comptes et du Bilan.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par **un bénéfice net de dix-huit milliards cinq-cent quatre-vingtquinze millions deux cent soixantequinze mille cent soixante-dix-neuf (18 595 275 179) Francs CFA**.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution : Rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

L'Assemblée Générale approuve dans les conditions de l'article 440 de l'Acte uniforme portant droit des sociétés commerciales et du G.I.E., les conventions réglementées visées par les dispositions des articles 438 et suivants de l'Acte uniforme sur le droit des sociétés commerciales et mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2024.

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui se solde par **un bénéfice net de dix-huit milliards cinq-cent quatre-vingtquinze millions deux cent soixantequinze mille cent soixante-dix-neuf (18 595 275 179) Francs CFA** :

		FCFA
Résultat net de l'exercice		18,595 275 179
Dotation à la Réserve légale		-
Dividendes bruts		(18,616,936,800)
Report à nouveau exercices antérieurs		23,717,503
REPORT À NOUVEAU		2,055,882

La répartition des fonds propres après affectation du résultat sera la suivante :

		FCFA
Capital		8,814,837,500
Primes spéciales liées au capital social		13,195,301,270
Réserve légale		1,762,967,500
Autres réserves		688,894,272
Réserves libres		373,163,362
Report à nouveau		2,055,882
FONDS PROPRES		24,837,219,786

Quatrième Résolution : Distribution partielle de la prime de fusion

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de distribuer une partie de la prime de fusion, à hauteur d'un montant de **neuf milliards six cent millions (9 600 000 000) de francs CFA**, par prélèvement sur le poste « *Primes liées au capital social* ».

La répartition des fonds propres après distribution partielle de la prime de fusion est la suivante :

		FCFA
Capital		8 814 837 500
Primes liées au capital social		3 595 301 270
Réserve légale		1 762 967 500
Autres réserves		688 894 272
Réserves libres		373 163 362
Report à nouveau		2 055 882
FONDS PROPRES		15 237 219 786

Cinquième Résolution : Mise en paiement des dividendes et de la prime de fusion.

L'Assemblée Générale décide que la mise en paiement des dividendes et de la partie de la prime de fusion à distribuer en vertu des troisièmes et quatrièmes résolutions qui précèdent, devra intervenir au plus tard le 30 septembre 2025 et donne tous pouvoirs à cet effet au Directeur Général.

L'Assemblée décide que les dividendes et la prime de fusion s'élèvent ensemble à un montant brut par action de **2 000,67 FCFA**.

Sixième résolution : Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels consolidés et individuels établis selon les normes IFRS.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'ensemble consolidé, et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés et individuels établis selon les normes comptables internationales IFRS, approuve ledit rapport de gestion, ainsi que les états financiers annuels consolidés et individuels établis selon les normes comptables internationales IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Septième résolution : Renouvellement du mandat des administrateurs et nomination d'un nouvel administrateur.

Après avoir constaté que le mandat des administrateurs arrive à échéance ce jour, l'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de deux (2) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, le mandat des administrateurs ci-dessous :

- M. Mahmoud RAJAN
- M. Christian GODDE
- Mme Aïssata DOUCOURE
- AKFED
- AKA LIMITED
- IPS (WA)
- FUMOA

Par ailleurs, sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale nomme en qualité de nouvel administrateur de la société, **Monsieur Galeb Sadrudin GULAM**, né le 04 octobre 1968 à Nairobi au Kenya, de nationalité kenyane, domicilié à Nairobi au Kenya.

Le Conseil d'administration sera désormais composé comme suit :

	ADMINISTRATEURS	REPRESENTANTS
1.	M. Mahmoud RAJAN	
2.	M. Christian GODDE	
3.	Mme Aïssata DOUCOURE	
4.	M. Galeb GULAM	
5.	AKFED	M. Lutaf KASSAM
6.	AKA LIMITED	M. Aziz KASSAM
7.	IPS (WA)	M. Mahamadou SYLLA
8.	FUMOA	M. Alnoor FADJELA

Huitième résolution : Quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Neuvième résolution : Pouvoirs en vue des formalités.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.